

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PAVILLY

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DU C.C.A.S.

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) de la commune de Pavilly. Elle est disponible sur le site internet de la commune de Pavilly.

Le compte administratif rapproche les prévisions de crédits inscrites au budget primitif, des réalisations effectives en dépenses et en recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par le Président, pour approbation, au conseil d'administration, qui l'arrête définitivement par un vote, devant intervenir avant le 30 juin de l'année, qui suit la clôture de l'exercice budgétaire.

Le compte administratif 2020 a été voté le 13 Avril 2021 par le conseil d'administration du C.C.A.S. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

I. L'EXÉCUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020

A) Généralités

Le compte administratif 2020 retrace l'exécution des dépenses et recettes de fonctionnement qui ont permis au C.C.A.S. de Pavilly d'assurer les différentes missions qui sont les siennes, et principalement :

- * la lutte contre l'exclusion (aide alimentaire)
- * la participation à l'instruction des demandes d'aides sociale légale (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées, etc...),
- * l'intervention au titre de l'aide sociale facultative (secours d'urgence, colis alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisé, etc....)
- * l'organisation et la gestion du repas des aînés ou la gestion des bons d'achats pour les séniors

B) Les dépenses de fonctionnement réalisées

En 2020, les principales dépenses de fonctionnement réalisées se sont élevées à **195 046,66 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

DÉPENSES	BP 2020	CA 2020
011 - Charges à caractère général	27 358.00 €	21 386.34 €
012 - Charges de personnel	81 990.00 €	81 476.28 €
65 - Autres charges de gestion courante	97 684.41 €	89 769.00 €
022 - Dépenses imprévues	405.00 €	0.00 €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	207 437.41 €	192 631.62 €

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2021

Application agréée E-legalite.com

023 – Virement en investissement	4 000.00 €	0.00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 450.00 €	2 415.04 €
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	213 887.41 €	195 046.66 €

- Les dépenses de personnel du chapitre 012 représentent **42.30%** du total des dépenses réelles de fonctionnement.

- Les charges courantes de fonctionnement du chapitre 011 quant à elles représentent **11.10%**, du total de ces dépenses réelles.

- A noter que le C.C.A.S. ne supporte aucune dépense financière (paiement des intérêts de la dette), en raison de l'absence d'endettement du C.C.A.S.

- Les autres charges de gestion courante du chapitre 65 représentent **46.60%** du total des dépenses réelles de fonctionnement, parmi ces charges, les secours d'urgence délivrés par le C.C.A.S. représentent **11.25%** de ce poste de dépenses, la subvention d'équilibre versée par le C.C.A.S. au budget annexe de la résidence autonomie constitue **38.53%** de ces dépenses, et les bons d'achat pour les séniors représentent **33.01%** de ces dernières.

C) Les recettes de fonctionnement réalisées

Pour notre C.C.A.S., les recettes de fonctionnement correspondent, principalement, à la subvention de fonctionnement versée par la commune de Pavilly et aux loyers perçus par le C.C.A.S. auprès des locataires des logements de l'allée des sœurs franciscaines.

En 2020, les principales recettes de fonctionnement réalisées se sont élevées à **188 632.51 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

RECETTES	BP 2020	CA 2020
013 - Atténuation de charges	200.45 €	0.00 €
70 – Produits des services (remboursement frais de personnel du CCAS par la Résidence autonomie)	48 500.00 €	50 047.24 €
74 – Dotations et participations (subvention de la commune au CCAS)	98 583.32 €	97 300.00 €
75 – Autres produits de gestion courante (loyers perçus auprès des locataires du CCAS)	41 650.00 €	41 235.27 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	50.00 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES	188 933.77 €	188 632.51 €
042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	188 933.77 €	188 632.51 €
Reprise de l'excédent de fonctionnement N-1	24 953.64 €	24 953.64 €
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	213 887.41 €	213 586.15 €

- Les produits des services du chapitre 70 représentent **26.53%** des recettes réelles de fonctionnement.

et correspondent aux frais de remboursement du personnel du C.C.A.S. mis à disposition du budget annexe de la résidence autonomie.

-Les dotations et participation du chapitre 74, représentent **51.58%** des recettes réelles de fonctionnement, et sont constituées par la seule subvention versée par la commune au C.C.A.S.

- Les autres recettes de gestion courante du chapitre 75 constituent **21.86 %** des recettes réelles de fonctionnement, et correspondent principalement, aux loyers encaissés par le C.C.A.S. auprès des locataires des logements de l'allée des Sœurs Franciscaines.

D) Résultat de la section de fonctionnement 2020

Résultat de la section de fonctionnement 2020 (Déficit)	-6 414.15 €
Reprise de l'excédent de l'exercice 2019	24 953.64 €
Résultat de la section de fonctionnement 2020	18 539.49 €

II. L'EXÉCUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020

A) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du C.C.A.S. à moyen ou long terme.

B) Les dépenses d'investissement réalisées

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2020 se sont élevées à **1 940.82 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

DÉPENSES	BP 2020	CA 2020
20 - Immobilisations incorporelles	3 920.00 €	1 398.00 €
21 - Immobilisations corporelles	561.41 €	542.82 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 490.00 €	0.00 €
A - TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	6 971.41 €	1 940.82 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €
B - TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	0.00 €	0.00 €
C = TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (A+B)	6 971.41 €	1 940.82 €
D - D001 - Solde d'exécution négatif reporté N-1	18 476.59 €	18 476.59 €
TOTAL GENERAL (C+D)	25 448.00 €	20 417.41 €

Les principaux investissements réalisés en 2020, ont été les suivants :

* Chapitre 20 =renouvellement du logiciel du C.C.A.S. : 1 398.00 €

* Chapitre 21 = installation d'un kit audio à l'entrée du logement de l'allée des sœurs franciscaines : 542.82 €

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2021

Application agréée E-legalite.com

C) Les recettes d'investissement réalisées

Les principales recettes d'investissement réalisées en 2020 se sont élevées à **21 463.61 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

RECETTES	BP 2020	CA 2020
10 – Dotations, fonds divers	0.00 €	571.98 €
13 – Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €
16 – Emprunts	0.00 €	0.00 €
1068 – Excédent de fonctionnement affecté	18 476.59 €	18 476.59 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus	521.41 €	0.00 €
A - TOTAL DES RECETTES RÉELLES	<u>18 998.00 €</u>	19 048.57 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	4 000.00 €	0.00 €
040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	2 450.00 €	2 415.04 €
B - TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	<u>6 450.00 €</u>	2 415.04 €
A+B = TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	<u>25 448.00 €</u>	<u>21 463.61 €</u>
R001 – Solde d'exécution positif reporté N-1	0.00 €	0.00 €

La principale recette réelle d'investissement encaissée en 2020, outre l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'article 1068, a été le remboursement de la TVA sur les investissements 2018 (FCTVA) pour un montant de 571.98 €

D) Résultat de la section d'investissement 2020

Résultat de l'exercice budgétaire d'investissement 2020 (solde positif)	19 522.79 €
Reprise du déficit de l'exercice 2019	-18 476.59 €
Résultat des restes à réaliser 2020 (déficit)	-2 520.00 €
Résultat de la section d'investissement 2020 (besoin de financement total)	<u>-1 473.80 €</u>

III. LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2020

Le résultat de l'exercice budgétaire 2020 fait apparaître un excédent disponible de **17 065.59 €**, ainsi obtenu :

Résultat de la section de fonctionnement 2020	18 539.49 € d'excédent
Résultat de la section d'investissement 2020	-1 473.80 € de besoin de financement
Excédent disponible 2020 après couverture du besoin de financement de la section d'investissement	17 065.69 €

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2021

Application agréée E-legalite.com

IV. LES PRINCIPAUX RATIOS

Indicateurs ou ratios financiers	Valeurs CA 2019 pour le CCAS	Valeurs CA 2020 pour le CCAS
Dépenses réelles de fonctionnement / population	59.72 € / Hab	30.00 € / Hab
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	20.73 %	42.30 %
Recettes réelles de fonctionnement / population	60.33 € / Hab	29.37 € / Hab
Dépenses d'équipement brut / population	1.37 € / Hab	0.30 € / Hab
Encours dette / population	0.00 € / Hab	0.00 € / Hab

*Nombre d'habitants retenu pour les ratios 2020 : 6 421 Hab

V. ETAT DE LA DETTE DU CCAS

Sans objet, l'encours de la dette du C.C.A.S. étant inexistant.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Pavilly, le 13 Avril 2021

Le Président
François TIERCE



REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2021

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2021

Application agréée E-legalite.com